MINISTERE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

DIRECTION DU CONTROLE FINANCIER

CONTROLE FINANCIER DU SUD- COMOE (ABOISSO-TIAPOUM) REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL



COMPTE RENDU RENTREE BUDGETAIRE 2021

Présenté par le Contrôleur Financier :

Léopold COFFI AKPA

Administrateur Général des Services Financiers



RENTREE BUDGETAIRE 2021 du 24 Mars 2021 COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt et un, le mercredi 24 mars, de 10 heures 28 minutes à 13 heures 45 minutes, s'est tenue à la salle des fêtes de la mairie d'Aboisso, la rentrée budgétaire 2021, sous la présidence effective de Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Département d'Aboisso.

Etaient présents, voir liste de présence en annexe (ordonnateurs, des gestionnaires de crédit et des autres acteurs du circuit).

ORDRE DU JOUR

- 1- Intervention de Monsieur le Préfet de Région, Préfet de Département
- 2- Intervention de Madame la Directrice Régionale du Budget
- 3- Intervention Monsieur le Contrôle Financier
- 4- Intervention de Madame la Trésorière Générale
- 5- Questions et échanges avec l'assemblée
- 6- Information sur le SIGOBE (Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaire de l'Etat) et exercices pratiques

I- INTERVENTION DE MONSIEUR LE PREFET

Le Préfet de Région, Préfet de Département d'Aboisso a ouvert la série d'allocutions en souhaitant la bienvenue et en remerciant tous les participants à cette rencontre qui marque le départ de l'exécution budgétaire 2021 dans la grande région du Sud-Comoé

Il a dépeint la difficile situation de l'exercice précédent marqué par la pandémie de la COVID 19 avec son lot de conséquences :

- Retard dans le démarrage de l'exécution du budget
- Formation insuffisante des acteurs du circuit de la dépense

Il a ensuite prodigué des conseils aux gestionnaires de crédit et les a exhorté à s'impliquer personnellement dans le traitement de leurs dossiers.

II- INTERVENTION DE LA DIRECTRICE REGIONALE DU BUDGET (DRB)

A la suite de Monsieur le Préfet, la Directrice Régionale du Budget (DRB), principale initiatrice de cette rencontre a aussi salué la présence de tous et remercié chacun des acteurs pour l'intérêt qu'il porte à la chose budgétaire.

Elle a dressé le bilan de l'exercice écoulé avec son corolaire de désagréments ayant occasionné une perte d'environ 65.000.000 FCFA (Soixante-cinq millions de francs CFA).

Elle a informé l'assemblée que pour cette année budgétaire 2021, un nouvel applicatif plus performant (rapide et facile d'accès), le SIGOBE (Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaire de l'Etat) remplacera le S I B dont les limites ont été

iggs: jt

1

constatées. Mais, a-t-elle relevé, le rôle dévolu aux ex-agents S I B (Assistants, opérateurs de saisie, agents de transmission) n'est pas encore clarifié.

Cependant, les Gestionnaires de Crédits qui souhaitent disposer desdits agents comme assistants peuvent lui en faire la demande par écrit.

Elle a terminé en invitant tous les acteurs à une séance d'information et de formation sur le SIGOBE après la réunion.

III INTERVENTION DU CONTRÔLEUR FINANCIER

Le Contrôleur Financier a également salué l'assemblée ; dans son intervention il a fait l'économie des attributions et du fonctionnement de son service.

Il a exhorté les Gestionnaires de Crédits à plus de sincérité et de responsabilité dans la gestion de leurs crédits. Il leur a recommandé de s'approprier l'exécution de leur budget et d'éviter de le confier aux fournisseurs qui méconnaissent les textes et le circuit de la dépense.

Il a ensuite énuméré les principaux motifs de différés et de rejets rencontrés au cours de l'exercice budgétaire écoulé.

Il s'est ensuite dit disponible, lui et ses collaborateurs pour recevoir, conseiller et répondre aux éventuelles préoccupations des gestionnaires de crédit.

Il a conclu en demandant aux Gestionnaires de Crédits d'éviter de reporter leurs engagements en fin d'année ; période à laquelle on constate un engorgement des dossiers et une charge de travail élevée non propice au traitement serein des dossiers.

Il leur a donc recommandé de procéder à un engagement régulier des dossiers en respectant la régulation et quel que soit le montant des crédits à engager.

IV INTERVENTION DE MADAME LA TRESORIERE GENERALE

Madame la Trésorière Générale a également salué l'assemblée et a fait une brève intervention.

Elle a surtout demandé aux Gestionnaires de Crédits d'engager régulièrement leurs crédits tout au long de l'année pour éviter la situation de désagrément qu'elle a connu au cours de l'exercice précédent qui est essentiellement dû au cumul des engagements en fin d'exercice.

V QUESTIONS ET ECHANGES

Au cours des échanges :

- 1- Le Directeur régional de la Promotion de la jeunesse a interpelé le Contrôleur Financier sur deux points :
 - Indulgence sollicitée auprès du Contrôleur Financier dans le traitement des dossiers, notamment le carburant, sur certains éléments qui de son point de vue (absence de signature, date et cachet) sont mineurs.
 - Difficulté d'exécution des dépenses d'internet : la plupart des sociétés de téléphonie mobile et de fourniture d'accès à internet sont représentées par

des sous-traitants à Aboisso qui ne peuvent pas émettre des factures normalisées.

- 2- Le Directeur régional des mines a posé le problème de la fongibilité du budget, des procédures et mécanismes de transfert de crédit d'une ligne à une autre.
- 3- Le Directeur régional du travail est revenu sur les dotations insuffisantes de la ligne de gardiennage qui ne permettaient pas de garantir le respect du SMIG aux agents d'entretien et aux agents de sécurité sur toute l'année.
 - Concernant l'indulgence sollicitée, Monsieur le Préfet a pris la parole pour demander aux Gestionnaires de Crédits d'être encore plus rigoureux, sérieux et attentifs dans le traitement de leurs dossiers. le Contrôleur Financier a abondé dans le même sens en demandant le respect de la réglementation.
 - Concernant les dépenses de la ligne internet, le Contrôleur Financier a indiqué que les Gestionnaires de Crédits pouvaient effectivement obtenir des factures normalisées en sollicitant directement les maisons de téléphonie mobile ou les sociétés agréées.
 - Concernant la fongibilité du budget et des transferts de crédit, le Contrôleur Financier a demandé au Gestionnaire de Crédit de passer à son bureau pour lui mettre à disposition les textes réglementaires qui indiquent les procédures et mécanismes.
 - Concernant la ligne de gardiennage et d'entretien, Monsieur le Préfet a reconnu la faiblesse des dotations qui n'ont pas évolué depuis longtemps et qui ne tiennent pas compte des réalités et des textes en vigueur à la matière. Cependant, il a recommandé aux Gestionnaires de Crédits de se conformer aux textes en payant le SMIG en vue d'éviter d'éventuelles poursuites judiciaires de la part des agents. Le Contrôleur Financier a également abondé dans le même sens.

Le Contrôleur Financier a fait distribuer trois documents :

- Un document reprenant la liste des lignes exemptées de procédure concurrentielle simplifiée
- Un document relatif au modèle de contrat de gardiennage
- Un document relatif au modèle de contrat d'entretien

Monsieur le Préfet a conclut la réunion par de sages conseils et recommandations sur la rigueur et l'implication personnelle des Gestionnaires de Crédits dans le traitement de leurs dossiers, sur la primauté de l'intérêt du service, sur la régularité des engagements pour éviter des tensions en fin d'exercice budgétaire, après quoi, il a levé la séance. Un cocktail a été offert à la fin de la réunion par la Directrice Régionale du Budget.

Le rapporteur

Le président de séance

Le Préfet de Région, Préfet de Département d'Aboisso

de De

3